

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 3 DECEMBRE 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

28

| | |
|---|----|
| ↳ Nombre de membres présents : | 23 |
| ↳ Nombre de membres ayant donné procuration : | 5 |

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 3 décembre à 18 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 5 novembre de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert, au siège de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim Mutzig à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESSE, Maire de DANGOLSHHEIM
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGETHAL
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251203-DELIB202531

MEMBRES REPRESENTES :

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Caroline PFISTER, ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
M. Laurent BERTRAND, ayant donné procuration à M. Thierry SIEFFER
Mme Sylvie THOLE, ayant donné procuration à M. Nicolas WINLING
M. Gérard STROHMEGER, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT
M. Patrick PETER, Directeur Tremplin Entreprises Mutzig
M. Benoît HUGUET, Chargé de missions leader et mobilité
M. Hervé MICLO, Dernières Nouvelles d'Alsace

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Frédéric BIERRY, Président de la CEA
M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'Altorf
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSMHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHAEM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES – SPRH – CONVENTION CCVB

N° 2025-311 PETR

EXPOSE

Par délibérations n°2024-278 et n°2025-304, le Comité Syndical a approuvé la participation de l'Espace France Rénov (ECFR) du PETR Bruche Mossig au Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) ainsi que le plan de financement établi dans le cadre de l'élaboration du pacte territorial 67 pour le fonctionnement de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Ce plan de financement détaillé ci-dessous comprend la valorisation d'actions portées par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) pour un montant total de 12 000€/an, bénéficiant d'un financement à 50% de l'ANAH, soit 6000€/an. Il s'agit des actions financées par la CCVB, dans le cadre de l'animation du PIG et de la lutte contre la vacance.

PETR Bruche Mossig

| | | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | Total |
|---|------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| PETR BRUCHE MOSSIG | | | | | | | |
| Missions de dynamique territoriale (obligatoire) | Anah | 30 648,00 € | 31 085,00 € | 31 521,00 € | 31 958,00 € | 32 394,00 € | 157 606,00 € |
| | Cosignataire | 24 648,00 € | 25 085,00 € | 25 521,00 € | 25 958,00 € | 26 394,00 € | 127 606,00 € |
| | CC de la Vallée de la Bruche | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 6 000,00 € | 30 000,00 € |
| | Sous-total | 61 296,00 € | 62 170,00 € | 63 042,00 € | 63 916,00 € | 64 788,00 € | 315 212,00 € |

Afin de permettre au PETR de reverser à la CCVB sa part de subvention ANAH (6000€/an), il convient d'établir une convention.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

- VU les délibérations n°2024-278 et n°2025-304 du PETR Bruche Mossig portant approbation de la participation de son ECFR au SPRH ainsi que du plan de financement 2025-2029 de l'ECFR et autorisant la signature de la convention du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029 ;
- VU la délibération n° 2024-10-4-6 de la commission permanente de la CeA, en date du 16 décembre 2024, approuvant le principe de l'engagement de la CeA, en tant que déléguataire des aides à la pierre de l'ANAH et au titre de sa politique volontariste, en faveur du déploiement des Pactes Territoriaux France Rénov' 2025-2029 ;
- VU la délibération n° 2025-2-4-7 de la commission permanente de la CeA en date du 24 mars 2025, renouvelant l'engagement de la CeA dans la mise en œuvre des Pactes Territoriaux France Rénov' 2025-2029 et autorisant la signature des conventions afférentes ;

CONSIDERANT le plan de financement établi dans le cadre du SPRH et du pacte territorial 67, pour le fonctionnement de l'Espace France Rénov du PETR Bruche Mossig ainsi que des actions menées par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 .

CONSIDERANT que la subvention de l'ANAH est reversée, à hauteur de 50% des dépenses engagées, au PETR Bruche Mossig sur la base du plan de financement détaillé ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251203-DELIB202531

| Espace France Renov Bruche Mossig | | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | TOTAL |
|--------------------------------------|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Volet Dynamique Territoriale | ANAH | 30 648 | 31 085 | 31 521 | 31 958 | 32 394 | 157 606 |
| | PETR BM | 24 648 | 25 085 | 25 521 | 25 958 | 26 394 | 127 606 |
| | CCVB | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 30 000 |
| Volet Information Conseil | ANAH | 32 724 | 33 379 | 34 033 | 34 688 | 35 342 | 170 166 |
| | PETR BM | 19 802 | 20 457 | 21 111 | 21 766 | 22 420 | 105 556 |
| | Région Grand Est | 12 922 | 12 922 | 12 922 | 12 922 | 12 922 | 64 610 |
| TOTAL | | 126 744 | 128 928 | 131 108 | 133 292 | 135 472 | 655 544 |

ET APRES en avoir délibéré :

A l'unanimité

approuve

le versement par le PETR Bruche Mossig de la subvention ANAH correspondant aux dépenses réalisées par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche dans le cadre du volet « dynamique territoriale » du SPRH à cette dernière,

précise

que ce versement sera réalisé après transmission par la CCVB des pièces justificatives et après réception par le PETR du solde de la subvention ANAH annuelle correspondante,

approuve

le projet de convention de versement joint en annexe de la présente,

charge

le Président de la finalisation du projet de convention et de toutes les formalités correspondantes,

autorise

le Président, ou son représentant par délégation, à signer ladite convention de versement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance

Daniel ACKER

Le Président,

Alain FERRY



Transmis au représentant de l'Etat le : 05/12/2025

Publié le : 08/12/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20251203-DELIB202531